



Saison 2025-2026

Procès-verbal de l'assemblée de la Ligue nationale (ALN)

Lieu : Zoom
Date : Vendredi 19 juin 2026
Heure : 19h00 – 20h15
Présidence : Patrick Traber, président de la LN
Scrutateurs : Salim Karam (STT)
Votes : 72
Majorité absolue : 36 voix
Majorité des 2/3 : 48 voix
Procès-verbal : Salim Karam (STT)
Interprète : Veronika Westphal

1. Accueil

Patrick Traber (président de la LN) souhaite la bienvenue à tous les représentants des clubs présents et remercie Veronika Westphal pour la traduction ainsi que Salim Karam pour la préparation.

2. Appel/contrôle des voix

Selon le contrôle des présences, les clubs suivants sont absents : CTT Châtelaine, CTT Meyrin, TTC Schöftland, CTT Silver Star, TTC Sarnen, TTC Thun (excusé) et CTT UGS-Chênois. Le TTC Burgdorf est représenté par le TTC Heimberg et le CTT Vevey est représenté par le CTT Fribourg.

La répartition des voix est régie par le règlement de la LN (art. 3.2)

Contrôle des voix : le total des voix est de 72, la majorité simple est de 36 voix et la majorité des deux tiers est de 48 voix.

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité par 72 voix.

4. Approbation du procès-verbal de la dernière ALN

Le procès-verbal de la dernière ALN du 27 septembre 2025 a été envoyé et est approuvé à l'unanimité avec 72 voix.

5. Réception du rapport annuel du comité LN

Le rapport annuel du comité de LN est approuvé à l'unanimité avec 72 voix.

6. Institution de commissions et de groupes de projet internes

Aucune commission et groupes de projets n'a été reçue.

7. Décisions concernant les propositions des clubs de LN et du Comité LN

Aucune proposition reçue,

Patrick Traber (président de la LN): mentionne ceci dit que nous avons reçu la proposition du CTT bulle et que nous allons en parler dans les divers de manière consultative car celle-ci ne peut pas être votée à l'ALN d'été mais celle d'hiver.

8. Date prochaine ALN

La date n'est pas fixée, car celle initialement proposée du 19 septembre ne permet pas de préparer sérieusement les modifications réglementaires envisagées. La nouvelle date sera communiquée ultérieurement.



9.1 Divers

Patrick Traber (président de la LN) fait un rappel pour l'entrée en vigueur de la modification du règlement sportif concernant les articles 510.2.4 et 510.2.11 mentionnant que pour la saison 2026/2027 les joueurs titulaires doivent au moins avoir joué 50 % des matches de la saison régulière pour participer au play-off et que les joueurs remplaçant doivent au moins avoir joué 7 matches de championnat pour le club. Il a également été mentionné que ces règles seront appliquées pour les matches de promotions de 1^{ère} ligue régionale à la LNC homme/ LNB dames. Un e-mail sera envoyé à tous les clubs et associations régionales pour clarifier clairement les nouvelles règles en vigueur.

9.2 Divers Proposition CTT Bulle

Patrick Traber (président de la LN) : présente brièvement les raisons pour lesquelles la proposition du CTT Bulle ne pourra être votée que lors de l'ALN d'automne. En effet d'un point de vue statuaire, les votes concernant les propositions de changements doivent figurer avec un article du règlement sportif et sont soumises au vote de l'ALN d'automne prévu par l'ordre du jour.

Il donne ensuite la parole au représentant du CTT Bulle.

Bastien Berset (CTT Bulle) explique la justification de leur proposition et souligne le fait que cette année de nombreux clubs sont venus jouer avec des séries C ou D et ont utilisé un nombre très élevé de remplaçants. Il mentionne que leur proposition lie deux idées à savoir limiter le nombre de joueurs remplaçants lors d'une saison et également le classement minimum pour jouer en LNB et en LNC avec l'obligation d'aligner deux joueurs Série B au minimum et que les équipes possèderaient d'un joker pour deux athlètes série C ou D les deux athlètes lors du même match ou une fois lors de deux rencontres différentes. Il mentionne que pour de nombreux spectateurs et sponsors il n'est pas du tout attrayant et respectueux de venir avec des joueurs classées C ou D pour un match de LNB.

Adrian Schmid (TTC Rapperswil-Jona) souligne que cela va dans le bon sens, surtout pour les spectateurs en LNB. Il mentionne que cela doit être bien réfléchi dans la proposition qui sera mise dans le règlement.

Florian Zemp (TTC Basel) souligne que le club du TTC Basel se sent totalement concerné par cette proposition car cette année, le TTC Basel était dans le groupe 1 groupe de la partie Romande, là où de nombreuses séries C et D ont été alignées, il était désagréable de devoir se déplacer aussi loin pour jouer des joueurs série C ou D. Il a été souligné également de même faire une proposition avec les points elo et non le classement des joueurs mentionnant que les jeunes peuvent progresser et qu'il serait dommage que certains soient pénalisés à cause du classement.

Daniel Pauli (CTT Carouge): Mentionne qu'en STTL, il y a une limite de classement à Serie B, le non-respect de ce classement engendre une amende et non un forfait. Il mentionne qu'il faudrait formuler la proposition avec une amende et non un forfait car cela n'a pas de sens de fixer un forfait pour la LNB et la LNC et non pas pour la STTL. Il mentionne donc qu'il faut faire preuve de bon sens et que sportivement il est regrettable d'avoir un forfait car cela fausse tout le championnat. Il mentionne également que pour son club du CTT Carouge cette année était un cas exceptionnel et que de jouer avec plusieurs remplaçants ou joueurs moins bien classés pouvait arriver à n'importe quel club et ce ne sont pas les mêmes clubs, ça peut changer d'années en année.

Fabian Lichtin (TTC Rapid Luzern) : Mentionne qu'un forfait n'est pas souhaitable, en effet un joueur peut tomber malade ou même lors du Covid. Il est également possible pour plusieurs clubs de n'avoir que 3 joueurs série A, et ensuite que des joueurs Serie D ou C, ou si deux joueurs ne sont pas capables des joueurs il n'est pas réaliste de mettre un forfait et perdre un match pour des défaillances qu'ils ne peuvent pas être contrôlés.

Patrick Traber (président de la LN) : Mentionne qu'il est d'avis que tous les avis vont dans un bon sens, il mentionne que pour la formulation de la proposition la bonne solution serait dans le sens d'une amende et qu'il est toujours mieux de jouer que de perdre par forfait. Ceci dit il est clair que les matches doivent être



intéressants pour les spectateurs, les joueurs et les sponsors. Il faudrait donc aller dans le sens de la STTL et suivre un modèle de proposition qui dans ce sens. Il mentionne que si personne ne s'oppose Il faudra donc voir avec Bulle si le club garde la formulation de sa proposition tel qu'elle a été formulée ou si après l'avis général, le comité NL peut reprendre la proposition avec une modification. Aucun vote consultatif n'a été effectuée et une formulation dans ce sens sera faite pour l'ALN d'hiver.

9.3 Divers Proposition comité LN play-off

Patrick Traber (président de la LN) : Présente la proposition de changement du mode de jeu pour les play-off avec une formule sous forme de « coupe » en 1 week-end avec les 1/4 et 1/2 finales de LNC, 1/2 finale de LNB hommes et dames le samedi et les finales de LNC, LNB hommes et dames le dimanche. Tous les matches se déroulerait en une seule rencontre.

Juan Cervera (Mandement) : Mentionne que c'est une très bonne idée, car c'est difficile pour les clubs d'un point de vue organisationnel et financier car cela rajoute beaucoup de matches non prévues.

Christian Foutrel (CTT ZZ-Lancy) : Mentionne qu'il n'est pas normal que des équipes fasses forfait lors des play-offs. Il mentionne également que le ZZ-Lancy a accueilli la finale de LNB et qu'il n'y avait aucun juge arbitre et arbitre. Il mentionne que cela n'est pas normal pour une final et qu'il faudrait donc faire quelque chose en ce sens

Adrian Schmid (Rapperswil-Jona) : Mentionne que pour la prochaine assemblée d'envoyer les propositions où il faudrait voter plus tôt.

9.4 Divers élection

Patrick Traber (président de la LN) : Mentionne que les élections pour les membres du comité se déroule lors de L'ALN d'hiver. Il mentionne que Sébastien Démichel (membre du comité LN) démissionne du comité de la LN, pour des projets personnels, il ne sera plus autant disponible. Il tient à le remercier chaleureusement pour son engagement et son dévouement. Il mentionne qu'une place est libre si quelqu'un est intéressé à rejoindre le comité LN, mais qu'il n'a pas d'impact car le comité doit être constitué de 3 à 5 membres et du président

9.5 Divers

Jacky Witz (STTLugano) : il souhaiterait arbitrer des matchs en STTL de son club

Monica Midali (Directrice STT) : Mentionne à Jacky Witz qu'elle prend en considération la remarque concernant l'arbitrage mais ce n'est pas la responsabilité de la NL ou STTL pour les arbitres mais que nous allons voir avec Peter Wahlen (responsable des arbitres).

Manuel Winterberger (TTC Port) : Mentionne que la communication avec le responsable LN STT est mauvaise, qu'il s'était informé pour jouer la finale de LNC et qu'il n'a eu aucune information et convocation à ce sujet selon ses dires.

Patrick Traber (président de la LN) : Mentionne que si cela s'avère être vrai, c'est inacceptable et il s'en excuse au nom du comité de la LN. Il mentionne qu'en tant que président de la LN, il souhaiterait que tous les mails lui soit adressé également en copie et qu'un mail de trop est toujours mieux que de ne pas être informée.

Patrick Traber (président de la LN) remercie les participants pour leur présence et les discussions passionnantes, et clôt l'ALN à 20h15.

Pour le procès-verbal :



Swiss Table Tennis

Maison du Sport - Talgutzentrum 27 - CH-3063 Ittigen près de Berne

Téléphone +41 31 359 73 90

info@swisstabletennis.ch - www.swisstabletennis.ch



Swiss Table Tennis

Responsable LN

Salim Karam

Destinataire :

Publié pour tous sur le site web www.swisstabletennis.ch